

ROYAUME DE BELGIQUE

NUMERO DE PUBLICATION : 1017025A3

SPF ECONOMIE, P.M.E.,  
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

NUMERO DE DEPOT : 2006/0126

Classif. Internat. : C11D

Date de délivrance le : 04 Décembre 2007

Office de la Propriété intellectuelle

**Le Ministre de l'Economie,**

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 28 Février 2006 à 13H15 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

**ARRETE:**ARTICLE 1.- Il est délivré à : ROCK INVESTMENTS s.a.  
Rue Jean-Pierre Brasseur 4, L-1258 LUXEMBOURG(G. D. LUXEMBOURG)représenté(e)s par : DONNE Eddy, BUREAU BOCKSTAEL, Arenbergstraat, 13 - B 2000  
ANTWERPEN.un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles, pour : COMPOSITION DE PRODUIT DE NETTOYAGE.ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité  
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de  
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Pour expédition certifiée conforme

Bruxelles, le 04 Décembre 2007  
PAR DELEGATION SPECIALE :  
**DRISQUE S.**  
Conseiller  
**S. DRISQUE**  
Conseiller

5 Composition de produit de nettoyage.

---

L'invention concerne une composition d'un produit de nettoyage.

10

En particulier, cette invention concerne une nouvelle composition d'un produit de nettoyage apte à enlever de l'encre sur des surfaces, des sols ou des tissus.

15 A présent il existe des produits de nettoyage capable à enlever de l'encre présent sur par exemple des surfaces et des sols, mais ces produits présentent l'inconvénient qu'ils ne sont pas biodégradables.

20 Cet inconvénient limite le mode d'utilisation de ces produits de nettoyage, surtout à cause des précautions à prendre pour éviter la décharge de tels produits dans l'environnement.

25 L'invention a pour but de proposer une solution aux susdit et autres inconvénients.

A cette fin l'invention concerne une composition d'un produit de nettoyage, quelle composition est  
30 biodégradable et composée de l'eau ; de la tetrasodium iminodisuccinate ; de la sodiummetasilicate ; du dipropylmethyléther ; d'un ester phosphorique acide ; et d'un décanol alcoxylate.

35 La composition selon l'invention s'avère être

5 particulièrement apte à enlever de l'encre sur des surfaces ; des sols ; et de tissus et est totalement biodégradable.

D'autres avantages de la composition selon l'invention  
10 sont qu'elle est non toxique et non inflammable, qu'elle ne contient pas de phosphates et pas de silicones.

En plus, la composition selon l'invention se distingue  
d'autres produits de nettoyage par un nettoyage plus  
15 rapide de tous types d'encres et par le fait qu'elle rend la surface nettoyée antistatique.

Pour plus de clarté, un exemple de réalisation d'une composition de nettoyage selon l'invention est décrit ci-  
20 après à titre illustratif et non restrictif.

La présente invention concerne une composition comprenant:

- 25 - entre 45 et 55% d'eau déminéralisée ;
- entre 10 et 14% tetrasodium iminodisuccinate ;
- entre 6 et 8% de sodiummetasilicate ;
- entre 12 et 14% de dipropylmethyléther ;
- entre 6 et 9% d'un ester phosphorique acide ; et
- 30 - entre 15 et 20% d'un décanol alcoxylate.

Les % étant exprimés en % volumétriques.

La composition est caractérisée par un pH relativement  
35 haut d'environ 13,25. Cela a pour conséquence que la

5 composition selon l'invention n'agit pas de façon  
agressive sur des substances compactes et lavables comme  
des métaux, des plastiques, des laques, etc.

Le tetrasodium iminodisuccinate ( $C_8H_7NO_8.Na_4$ ) est un  
10 détergent commercialisé comme BAYPURE<sup>®</sup> CX par BAYER<sup>®</sup>. Cet  
ingrédient et le sodiummetasilicate sont deux ingrédients  
cationiques qui offrent l'avantage que la composition  
selon l'invention fonctionne très efficacement, même à  
une basse température.

15 L'ester phosphorique acide est de préférence un  
ingrédient commercialisé comme LUTENSIT<sup>®</sup> A-EP par BASF<sup>®</sup>.

Le décanol alcoxilate est un tensioactif commercialisé  
20 comme LUTENSOL<sup>®</sup> XL 99 par BASF<sup>®</sup>.

La composition selon l'invention est particulièrement  
apte à enlever des encres sur des surfaces, des sols, des  
tissus, etc. et peut être employée sous la forme précitée  
25 ou dans une forme diluée.

Pour enlever efficacement des encres, il suffit de  
vaporer un produit de nettoyage à base de la  
composition selon l'invention sur la surface à nettoyer  
30 et à enlever les encres en frottant avec une éponge ou un  
chiffon.

Ensuite la surface peut être rincée à l'eau et séchée.

35 Il est évident que l'invention n'est nullement limitée à

5 l'exemple décrit ci-avant mais que de nombreuses modifications peuvent être apportées à la composition décrite ci-avant sans sortir du cadre de l'invention telle que définie dans les revendications suivantes.

5 Revendications.  

---

- 1.- Composition d'un produit de nettoyage, caractérisée en ce que la composition est biodégradable et est  
10 composée d'eau ; de la tetrasodium iminodisuccinate ;  
de la sodiummetasilicate ; du dipropylmethyléther ;  
d'un ester phosphorique acide ; et d'un décanol  
alcoxylate.
- 15 2.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en  
ce qu'elle contient entre 45 et 55% d'eau  
démminiralisée .
- 20 3.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en  
ce que la concentration du tetrasodium  
iminodisuccinate est comprise entre 10 et 14%.
- 25 4.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en  
ce que la concentration de la sodiummetasilicate est  
comprise entre 6 et 8%.
- 5.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en  
ce que la concentration du dipropylmethyléther est  
comprise entre 12 et 14%.
- 30 6.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en  
ce que la concentration du ester phosphorique acide

5 est comprise entre 6 et 9%.

7.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que la concentration du décanol alcoxylate est comprise entre 15 et 20%.

10

8.- Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que son pH est d'environ 13,25.

9.- Utilisation d'une composition selon l'une quelconque  
15 des revendications précédentes ou d'une telle composition diluée, pour enlever de l'encre sur des surfaces, des sols ou des tissus.

5 Composition de produit de nettoyage.

---

Composition d'un produit de nettoyage, caractérisée en ce  
que la composition est biodégradable et est composée  
10 d'eau ; de la tetrasodium iminodisuccinate ; de la  
sodiummetasilicate ; du dipropylmethyléther ; d'un ester  
phosphorique acide ; et d'un décanol alcoxylate.

# TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

## RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

<b>IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE</b>	<b>COTE DU DOSSIER DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE</b>  34366-BE-U
Demande nationale n°  2006/0126	Date du dépôt  28 fevrier 2006
Pays du dépôt	Date de priorité revendiquée
Déposant (Nom)  ROCK INVESTMENTS sa	
Date de la requête d'une recherche de type international	Numéro donné par l'administration chargée de la recherche internationale à la requête d'une recherche de type international  SN 46496 BE
<b>I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE</b> (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous)	
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB Int.CI.8: C11D1/83 C11D3/33 C11D3/08	
<b>II. DOMAINES RECHERCHES</b>	
Documentation minimale consultée	
Système de classification Int.CI.8.	Symboles de la classification  C11D
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés	
<b>III.</b> <input type="checkbox"/> IL A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDEICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE <span style="float: right;">(Observations sur la feuille supplémentaire)</span>	
<b>IV.</b> <input type="checkbox"/> ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION <span style="float: right;">(Observations sur la feuille supplémentaire)</span>	

# RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 200600126

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**

INV. C11D1/83 C11D3/33 C11D3/08 C11D3/20

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

C11D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie *	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	BE 1 014 473 A3 (ROCK INVEST S A [LU]) 4 novembre 2003 (2003-11-04) le document en entier -----	1-9
A	US 5 849 683 A (CALA FRANCIS R [US] ET AL) 15 décembre 1998 (1998-12-15) revendications; exemples -----	1-9
A	US 5 424 001 A (BAYLESS RONNIE E [US]) 13 juin 1995 (1995-06-13) revendications; exemples -----	1-9

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

## \* Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&amp;" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée

16 octobre 2006

Date d'expédition du rapport de recherche de type international

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Péntek, Eric

# RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n

BE 200600126

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
BE 1014473	A3	04-11-2003	AUCUN
US 5849683	A	15-12-1998	AU 6796298 A 27-11-1998 WO 9850504 A1 12-11-1998
US 5424001	A	13-06-1995	WO 9501417 A1 12-01-1995